

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MARDI 2 JUILLET 2019

Convocation :
25 juin 2019

Date d'affichage :
5 juillet 2019

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine DHAUSSY, Sébastien DEMANEZ Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Sandrine VINCENT

Absent : Julien VIARD

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

A noter que Madame Sandrine CORRIER, depuis le 13 avril 2019, porte son nom d'épouse : DHAUSSY.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire donne lecture de l'ordre du jour.

- 1) **Signature du procès-verbal de la réunion de conseil du 8 avril 2019.**
- 2) **DELIBERATION : modification des compétences de la 3CA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois du 25 avril 2019. Il concerne la politique de soutien aux manifestations et actions d'intérêt local.

Il rappelle au Conseil Municipal que, lors du 3 avril dernier, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé une modification des compétences de la 3CA avec l'ajout dans le bloc de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » de la compétence « renforcement du lien social entre les habitants » et en déclarant d'intérêt communautaire « le soutien aux actions et manifestations sociales, socioculturelles, d'animations ou de participations locales à destination des habitants du territoire ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification ne deviendra définitive qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la modification des compétences de la 3CA avec l'ajout dans le bloc de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » : la compétence « renforcement du lien social entre les habitants » et en déclarant d'intérêt communautaire « le soutien aux actions et manifestations sociales, socioculturelles, d'animations ou de participation locales à destination des habitants du territoire ».

3) DELIBERATION portant création d'un groupement de commandes pour la mise en application du R.G.P.D

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le règlement européen 2106/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et notamment les obligations des Communes en la matière.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la création d'un groupement de commandes, afin de désigner un délégué à la protection des données mutualisé à l'échelle intercommunale, peut être un bon moyen de se mettre en conformité avec la réglementation dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Il indique également que, dans cette perspective, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, lors de sa réunion du 3 avril 2019, a approuvé la création d'un groupement de commandes :

- Qui regroupe la Communauté de Communes et les communes membres qui le désirent ;
- Qui a pour objet de s'adjoindre les services d'une structure externe dans le cadre de la mise en application du RGPD ;
- Dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes, selon les modalités prévues dans la convention constitutive jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité L'adhésion de la Commune au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dont la convention constitutive est jointe à la présente délibération ;

Mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;

Désigne :

- Mr Christophe DECHERF, membre titulaire du comité de pilotage du groupement
- Mr Philippe HANOIT, membre suppléant du comité de pilotage du groupement

Désigne :

- Mr Christophe DECHERF, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement
- Mr Philippe HANOT, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement

4) DELIBERATION SIDEN-SIAN

Retrait du SIDEN SIAN de la Commune d'Auxi le Château (Pas de Calais), Comité Syndical du 22/03/2019

Considérant que par délibération du 22 mars 2019, le Comité Syndical a adopté la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

5) DELIBERATION SIDEN-SIAN

Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN, Comités Syndicaux des 12/11/2018 et 14/12/2018

Considérant que par délibérations du 12 novembre et 14 décembre 2018, le Comité Syndical a adopté les adhésions suivantes :

Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY **avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 8 voix pour
- 1 voix contre (Jérôme HONORE)

d'accepter ces adhésions et souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 39/3 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Novembre 2018 et la délibération n° 54/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Décembre 2018.

6) DELIBERATION : tarif de location de la salle des fêtes pour activités de fitness

Début mai, Mademoiselle Noémie DEFREYNE, a pris contact avec la commune. Elle souhaite mettre en place des cours de fitness à Lez-Fontaine à partir de Septembre, dans la salle des fêtes.

Nous l'avons rencontrée le 3 juin (Mr le Maire, Sandrine VINCENT et Véronique NICQ). Mademoiselle DEFREYNE termine actuellement sa formation professionnelle, et sera titulaire en juillet du BEPJEPS : Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport.

Elle souhaite proposer 3 soirées sportives de 4 cours au prix de 4 € (le cours ou la soirée). Elle interviendrait le mardi, mercredi et jeudi de 18h à 20h30.

Elle achètera son matériel, et un emplacement lui sera réservé dans l'arrière scène.

Très active sur les réseaux sociaux, elle compte déjà 80 personnes intéressées

Nous nous sommes rapprochés des services de l'Agence d'Ingénierie Départementale pour connaître les possibilités de convention de mise à disposition.

Il est possible de mettre en place une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, soumise à redevance, pour une durée de 10 mois (septembre 2019 à juin 2020).

Des contraintes lui seront imposées : obligation de changer de chaussures à l'entrée de la salle, nettoyage des toilettes chaque soir, rangement du matériel chaque soir, accès à la cuisine interdit, laisser l'accès aux services de secours.

Reste à proposer un montant mensuel de location.

Le montant proposé est de 150 €/mois (cent cinquante euros par mois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **8 voix pour**
- **1 voix contre (Sébastien DEMANEZ)**

Approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette convention d'occupation.

7) Le point sur la situation des agents et sur l'école

Madame Sandrine VINCENT annonce aux Membres du Conseil que le contrat des 2 agents se terminent au 31 août 2019. Après entretien avec chacune d'elle, les renouvellements des contrats ont été entérinés jusqu'au 31 août 2020.

Pour l'année 2019/2020, les effectifs culminent à 93 élèves pour le RPI. L'école de Lez-Fontaine accueillera les sections des Touts Petits, Petits.

Un parc à vélo a été mis en place à l'école (4 tricycles, 4 draisienne financés par l'APE – garage financé par la commune), à la grande satisfaction des enfants et de l'enseignante.

8) Questions diverses

- **Nids de poules** : Des administrés se sont fait écho de risques d'accident sur des voies communales, en particulier le chemin de Sars en raison de l'existence de nids de poules. Le maire propose de dresser l'inventaire de ces trous de chaussée. Des seaux de revêtement froid pourraient être commandés. Les trous seraient comblés par quelques volontaires conseillers municipaux.
- **Propriété HANNECART rue du Trianon** : la maison n'est plus occupée actuellement. Les haies non entretenues débordent sur la voie publique. Le maire a pris contact avec les propriétaires indivis du bien qui ont été invités à faire élaguer. Mme Hannecart, copropriétaire a contacté la mairie et s'est engagée à faire régulariser la situation. Chose faite par les Ets Boulenger.
- **Dossier A.D.V.B du calvaire** Le 28 mars 2019, un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs a été adressé aux services du Département pour la restauration du Calvaire situé au croisement de la rue Haute, de la rue d'Offies et de la rue Léon Péron. Le 5 juin, Mme BOVAY, référente Ingénierie Territoriale, contacte la mairie pour obtenir des précisions sur la nature des travaux projetés. Elle indique que dans le cadre d'un partenariat avec le Parc et sous certaines conditions, un soutien financier plus conséquent pourrait être obtenu mais

que le dossier n'est pas recevable en l'état. Le 13 juin, une entrevue est programmée sur place entre le maire, Mme BOVAY et le chargé de mission Habitat durable et Patrimoine Bâti – M. Emmanuel CAZIER. Il en résulte que le dossier devra être complètement remanié et les travaux envisagés dans le respect des règles de restauration du petit patrimoine. Affaire à suivre.

Ce matin (2 juillet), M. BINOIT, suppléant des conseillers départementaux, indique par téléphone qu'une subvention de 40% soit 3 717 € est accordée par le Département.

- **Cimetière** : chacun a pu constater que les allées du cimetière sont progressivement envahies de végétation. L'adhésion au programme zéro phyto n'est pas sans contraintes et l'efficacité du désherbeur thermique nécessite un passage régulier. Les Brigades Vertes de la Communauté de Communes sont fortement sollicitées actuellement. L'employé communal ne dispose pas de suffisamment de temps pour faire face à toutes les sollicitations en matière d'espaces verts, dans la mesure où il n'est rémunéré que pour vingt heures par semaine.

Cependant, Les travaux de tonte pouvant être momentanément suspendus, Philippe HANOT lui a demandé de se consacrer au cimetière. Comble de chance, les brigades vertes ont pu dégager un après-midi pour aider notre employé communal.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sandrine DHAUSSY

Sébastien DEMANEZ

Philippe HANOT

Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ

Sandrine VINCENT